

Soutenez la liberté d'expression
et réduisez vos impôts.

Je fais un don

© Andrew Harnik / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / Getty Images via AFP



Guerre commerciale

Achetez notre pétrole ou résignez-vous à des barrières douanières : à quel point l'Europe a-t-elle à perdre avec la première salve commerciale de Trump ?

Le président élu américain Donald Trump a averti l'UE qu'elle devait s'engager à acheter des quantités "à grande échelle" de pétrole et de gaz américains ou faire face à une hausse des tarifs douaniers.

Atlantico : Le président élu américain Donald Trump a averti l'UE qu'elle devait s'engager à acheter des quantités "à grande échelle" de pétrole et de gaz américains ou faire face à une hausse des tarifs douaniers. À quoi pourrait ressembler cette première salve commerciale ? L'UE peut-elle l'éviter en se conformant aux exigences de Donald Trump, notamment en achetant plus de GNL et de pétrole américain ?

Jean-Marc Siroën : Suite à la guerre en Ukraine et la chute de ses importations en provenance de Russie, l'Union Européenne s'est déjà fournie à « à grande échelle » aux Etats-Unis en gaz naturel liquéfié (GNL) et en hydrocarbures même si d'autres pays comme la Norvège, l'Algérie, le Qatar ou l'Arabie saoudite en ont profité aussi. Les Etats-Unis fournissent un peu plus de 15 % du pétrole à l'Union européenne et représentent près de 40 % de ses importations de GNL.

« Sinon, ce seront des droits de douane partout !!! » menace le Président élu sur son réseau social. La menace tarifaire n'est pas nouvelle. On connaît l'affection que Donald Trump porte aux droits de douane. Selon lui, ils permettraient aux Etats-Unis de récupérer une partie de la richesse dont ils auraient été spoliés, ce qui est évidemment d'un simplisme désolant. Il est vrai que pour ce grand négociateur autoproclamé le droit de douane, présente quelques avantages puisqu'il peut se fixer à n'importe quel niveau.

Certes, l'Europe pourrait aller plus loin encore dans ses importations énergétiques. Ce sont même ses intentions affichées, ne serait-ce que pour en finir avec ce qui reste d'importations en provenance de Russie. Mais, échaudée par sa dépendance passée, la volonté légitime de l'Europe est de diversifier ses approvisionnements. Il n'est d'ailleurs pas certain que les Etats-Unis puissent fournir davantage de GNL que ce qu'ils fournissent aujourd'hui à l'Europe, compte tenu de ses ressources, de ses capacités de transport et des infrastructures portuaires nécessaires. Au passage, la pression américaine a aussi pour objet de planter un pieu dans la volonté européenne de se désengager des énergies fossiles sur lesquelles compte Trump pour soutenir son économie et s'attacher le soutien des États producteurs d'hydrocarbures.

À quel point l'Europe aurait-elle à perdre avec la première salve commerciale de Trump ? Peut-elle décider de représailles ?

La première salve avait déjà été lancée lors du premier mandat du Président élu : droits de douane sur l'acier, l'aluminium et l'aéronautique. Son successeur, Joe Biden, avait certes suspendu certaines de ces mesures, mais pour une durée limitée. Elles pourraient donc être reprises et généralisées.

En termes de droit international – en l'occurrence, les traités abrités par l'OMC- les Etats-Unis ne peuvent pas faire n'importe quoi et toute hausse des droits de douane doit entrer dans un cadre strict et codifié (antidumping, sauvegardes, etc.). Il en est de même des représailles éventuelles qui doivent être autorisées par l'OMC. Mais Trump ignore ces règles. Les Etats-Unis ont ainsi paralysé l'Organe de règlement des différends de l'organisation multilatérale en refusant la nomination de ses juges. Dès lors pas grand-

chose n'empêcherait l'Union européenne de reprendre elle aussi sa liberté en jouant avec le droit international. Encore faudrait-il qu'elle y trouve un intérêt. On imagine mal, par exemple, l'Union européenne augmenter les droits douane sur les hydrocarbures américains dont elle risque d'avoir besoin quelque temps encore !

Quelle est la nature des excédents commerciaux européens vis-à-vis des États-Unis, depuis une vingtaine d'années ? Comment pourraient-ils être affectés en cas de guerre commerciale ?

L'Union européenne avait en 2023 un excédent de 156 milliards de dollars dans le commerce des biens avec les États-Unis. Les principaux excédents européens se trouvent dans l'automobile (+31 milliards d'euros en 2003), les produits médicaux (+24,3) et les médicaments (+21,1). Mais cet excédent est un leurre, puisque les États-Unis ont en même temps un excédent de 104 milliards de dollars avec l'Europe dans les échanges de services. L'excédent européen « net » n'est donc « que » d'une cinquantaine de milliards de dollars ce qui est finalement très peu. L'Union européenne ne représente ainsi que 6 % du déficit américain des biens et services.

Soyons clairs. Les mesures protectionnistes n'ont aucune chance de réduire le déficit commercial des États-Unis (par ailleurs atténué par son excédent dans les services). Un pays qui épargne peu, qui investit beaucoup et qui entretient un déficit public abyssal est nécessairement en déficit vis-à-vis de l'extérieur. La hausse des droits de douane ne peut pas grand-chose contre ces déséquilibres macroéconomiques. Il n'est pas question ici de théorie économique mais d'équilibre comptable ! Ce déficit acquis, les autres pays se partagent la contrepartie de ce déficit en fonction des spécialisations de chacun. De ce point de vue, compte tenu de la taille des économies, la « part » de l'Union européenne apparaît plutôt faible contrairement à ce que prétend le Président élu.

Quelles conséquences pour la France, plus spécifiquement ? Serions-nous aussi impactés que la plupart des pays européens ?

Contrairement à l'Union européenne dans son ensemble, la France est déficitaire avec les États-Unis pour les échanges de biens (7 milliards d'euros en 2023) mais elle est excédentaire de 16 milliards dans les services moins exposés au protectionnisme puisque non taxables. La France ne serait donc pas en Europe la plus touchée par les mesures protectionnistes américaines. Elle le serait moins en tout cas qu'un pays comme l'Allemagne, grand exportateur d'automobiles et tout particulièrement visé par Donald Trump qui s'est avoué « déchiré » par le fait que les Européens n'achetaient pas d'automobiles américaines. Mais même moins exposée, la France ne sortirait pas indemne d'une guerre commerciale avec les États-Unis. Elle serait concernée dans l'aéronautique (17,6 % des exportations françaises vers les USA en 2023), les produits pharmaceutiques (9,0 %) et les boissons (8,7 %). On peut néanmoins douter que le Président ose taxer

certaines grandes importations américaines, notamment celles liées à la santé, poste très important dans les échanges extérieurs européen-étatsuniens. On notera également que si l'aéronautique est en France le premier poste d'exportations vers les Etats-Unis, les « produits de la construction aéronautique » sont aussi un grand poste d'importations (18,2 %). La vente d'avions aux Etats-Unis ne compense donc pas l'importation de composants ce qui signifie qu'en taxant ses importations d'Airbus, les Etats-Unis taxeraient aussi indirectement leurs exportations de pièces détachées et de réacteurs !

C'est bien d'ailleurs ce que Trump se refuse à comprendre : l'internationalisation des chaînes de valeurs fait que les Etats-Unis risquent fort de se tirer une balle dans les pieds en surtaxant ses importations.